

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2026

Le 3 octobre 2026, la 11^{ème} Assemblée Générale de l'association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Mallemort, Bouches-du-Rhône, présidée par Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'association
4. Rapport sur la situation financière de l'association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des projets de l'association
7. Réactualisation des statuts de l'association
8. Election du Président de l'association
9. Election des membres du Conseil d'Administration
10. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Les personnes présentes et représentées le 3 octobre 2026 ont signé la liste d'émargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 73 membres votants, soit 40 présents et 33 représentés. 3 membres sont notés absents.

2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance

En l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale :

- **Pascal SCOTTO DI VETTIMO**, Président de l'association, assure la Présidence de la séance ;
- **Mylène DEL BIONDO**, Membre élu du Conseil d'Administration, assure le Secrétariat de la séance et complète le présent procès-verbal ;
- **Agnès MAZZELLA** est élue au rôle de Scrutatrice pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, **le Président ouvre la séance à 10h15.**

3. Rapport sur les activités de l'association

Le Président de l'association présente au travers de diapositives un bilan chiffré sur les membres, le bilan de la numérisation et de l'indexation, le traitement des demandes, le bilan des projets votés en 2024, rappelle les fonctionnalités du site web et la réalisation du Mur des Migrants. Le Président présente également en avant-première la réalisation d'un recueil photographique, un nouvel hommage à nos ancêtres migrants. Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce bilan des activités.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'association

Les comptes de l'association de l'exercice 2025/2026 à date ont été présentés et sont en ligne par rapport au budget prévisionnel. Tous les documents comptables seront consultables sur demande au siège de l'association à compter du 15 octobre, date de clôture de l'exercice en cours.

	Estimation au 3 octobre 2026
Recettes	16 536,19 €
Dépenses	12 946,57 €
Solde	3 589,62 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice en cours sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'association présente les travaux d'indexation en cours, démarrés depuis 2021, dont la fin dépend principalement de l'activité des bénévoles :

- Poursuite de l'informatisation des registres d'Etat-Civil d'ISCHIA, CAPRI, PONZA, TORRE DEL GRECO et ERCOLANO/RESINA ;
- Informatisation des index des registres paroissiaux de l'île de PANTELLERIA ;
- Classement et indexation des documents épars ;
- Indexation des procès matrimoniaux des Archives Diocésaines de Naples.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces actions pour l'année à venir.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des projets de l'association

Le Président de l'association présente les activités prévues sur le reste de l'année 2026 et les futurs projets proposés pour la période 2027-2028 :

Faisant l'objet d'un vote :

1. Ouvrir une permanence à Villiers-sur-Loir au siège de l'association ;
2. Accélérer l'indexation des registres ;
3. Le Mur des Migrants, prochaines étapes ;
4. Planifier les prochaines rencontres.

6.1. 1. Ouvrir une permanence à Villiers-sur-Loir au siège de l'association

Le Président propose de permettre aux membres de rechercher eux-mêmes les actes dont ils ont besoin grâce à un accès sécurisé aux registres numérisés dans un local mis à disposition

par l'association au siège de Villiers-sur-Loir. Différents aménagements pourront être mis en œuvre selon les besoins (assistance à la recherche, hébergement sur place par exemple).

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2. Accélérer l'indexation des registres

L'association manque de bénévoles disposant des compétences suffisantes pour une indexation efficace. Le Président propose l'organisation de sessions de formation pour permettre aux nouveaux membres volontaires de se familiariser avec la procédure d'indexation et l'exploitation des registres.

Guy ATTANASIO est volontaire pour réaliser ces sessions, en présentiel ou en distanciel.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3. Le Mur des Migrants, prochaines étapes

Le Président a présenté un bilan complet de la situation actuelle du Mur des Migrants, incluant les coûts de maintenance, le manque de soutien des autorités locales, les problématiques techniques et les divers freins rencontrés depuis quelques années, et en particulier l'usure par le temps de la couleur bleue des plaques, rendant l'écriture de plus en plus difficile à lire.

Suite au débat qui a eu lieu, 4 options sont actuellement listées et proposées au vote afin de définir la tendance qui permettra au Conseil d'Administration d'approfondir le sujet.

Option 1 : Repeindre le mur en blanc et remplacer par des plaques neuves ;

Option 2 : Attendre encore quelques années ainsi et ne plus ajouter de plaques ;

Option 3 : Remplacer par une ou deux grandes plaques plus faciles à renouveler ;

Option 4 : Abandonner ou transférer le Mur des Migrants en France ?

Il est demandé à l'Assemblée Générale de choisir l'option à retenir et approfondir, sous réserve de faisabilité.

Résultat du vote :

Vote pour option 1	73
Vote pour option 2	73
Vote pour option 3	0
Vote pour option 4	0
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi les options 1 et 2 sont retenues. Si un nouveau procédé technique (par exemple : plaque de rue émaillée, anodisation renforcée) est trouvé, il sera utilisé pour remplacer les plaques.

6.4. Planifier les prochaines rencontres

Le Président demande à l'Assemblée Générale de définir les souhaits pour les futures rencontres de l'association sur la période 2027-2028.

Suite au débat qui a eu lieu, les options retenues sont les suivantes :

Option 1 : Rencontres avec excursion entre le 20 et 30 avril 2027 à Ischia et Procida ;

Option 2 : Rencontres à Marseille à l'automne 2027 ;

Option 3 : Rencontres au printemps 2028 à Ischia ou Procida ;

Option 4 : 12^{ème} Assemblée Générale en octobre 2028 en France.

La réalisation de ces rencontres est sous réserve de l'évolution du projet de restauration du Mur des Migrants et de la disponibilité de membres bénévoles pour prendre en charge la gestion de l'organisation des rencontres à Marseille et en Italie.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce programme de rencontres.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Réactualisation des statuts de l'Association

Le Président de l'Association présente les modifications mineures et majeures apportées aux statuts actuels et explique les objectifs de ces modifications :

- Suppression des paragraphes obsolètes ;
- Suppression de la limitation de vote à l'AG pour les membres de moins de 3 mois ;
- Mise à jour de l'article sur les documents internes de l'association ;
- Augmentation du nombre de membres du Conseil d'Administration de 5 à 7 membres ;
- Révision complète de l'article sur la dissolution de l'association

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts de l'Association à l'unanimité (Statuts v3.2 du 3 octobre 2026).

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 15 des statuts, soit la majorité des trois-quarts.

8. Election du Président de l'association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2028, fin de son mandat actuel.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'association.

Résultat du vote :

Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est donc reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'association, jusqu'au 15 octobre 2028.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

9. Election des membres du Conseil d'Administration

Selon l'article 10 des nouveaux statuts, adoptés ce jour, le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 7 membres.

Les 3 Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration, à savoir :

- Pascal SCOTTO DI VETTIMO
- Michèle SCOTTO DI VETTIMO
- Jean-Pierre FERRARI

Les candidats au Conseil d'Administration pour le nouveau mandat sont :

- Guy ATTANASIO, sortant
- Henri SCOTTO DI VETTIMO, sortant
- Mylène DEL BIONDO
- Jean-Michel MAZZELLA

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le nouveau Conseil d'Administration jusqu'au 15 octobre 2028 ainsi recomposé :

Résultat des votes :

Guy ATTANASIO	
Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

Henri SCOTTO DI VETTIMO	
Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

Mylène DEL BIONDO	
Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

Jean-Michel MAZZELLA	
Vote pour	73
Abstention	0
Vote contre	0

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 7 membres.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

10. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

A 12h15 le Président lève la séance et invite les participants au buffet offert sur place.

Le président de séance

La secrétaire de séance

La scrutatrice